

Pôle communication

Mercredi 27 octobre 2021

COMMUNIQUÉ

DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----- Réglementation des produits de vapotage et de leur usage

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie propose de réglementer le vapotage en interdisant la vente de cigarettes électroniques aux mineurs, ainsi que leur utilisation dans les lieux collectifs.

Au regard de la recrudescence de l'usage de produits de vapotage signalée notamment par les établissements scolaires et les parents d'élèves, le gouvernement, qui est compétent en matière de santé, propose de compléter la réglementation actuelle relative au tabagisme par des dispositions concernant les produits de vapotage.

Il est proposé d'interdire le vapotage dans les lieux collectifs, tels que les espaces de travail, les établissements scolaires, les transports, les restaurants, etc. Et d'interdire la vente de cigarettes électroniques (matériel et liquides) aux mineurs.

Les sanctions pénales encourues seront les mêmes que celles d'ores et déjà prévues pour les produits du tabac.

* *
*